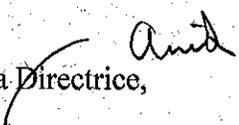


Québec, le 31 mai 2011

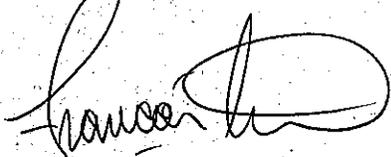
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la  Directrice,

À la suite du dépôt de deux pétitions par le député de Johnson demandant d'implanter des cours sur la sécurité routière au secondaire, pouvant par exemple être intégrés au cours d'éthique et de culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé, le 20 avril et le 12 mai 2011, je vous fais parvenir la réponse à ces pétitions afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



François Crête

p. j. 1

Québec, le 31 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 avril et le 12 mai 2011 étaient déposés à l'Assemblée nationale des extraits de deux pétitions signées par des citoyens et des citoyennes du Québec. Les pétitions ont pour objet de demander à l'Assemblée nationale d'implanter des cours sur la sécurité routière au secondaire, pouvant par exemple être intégrés aux cours d'éthique et de culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé.

Bien que le Ministère partage la préoccupation quant à l'importance de la sécurité routière, ce sujet ne peut être intégré aux programmes d'éthique et de culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé, étant donné qu'il s'agit d'un contenu qui n'a pas de lien avec ces programmes. Toutefois, dans les faits, les écoles peuvent organiser des activités portant sur la sécurité routière si elles jugent qu'il s'agit d'un sujet important à aborder.

À cet égard, il est intéressant de relever quelques exemples de collaborations qui sont offertes aux écoles. Ainsi, la Table québécoise de la sécurité routière a amorcé des discussions avec la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de proposer d'intégrer cette problématique à des activités parascolaires. La Société de l'assurance automobile du Québec met également à la disposition des écoles du matériel, notamment pour la tenue d'un atelier portant sur la conduite automobile. Enfin, il est pertinent de signaler les initiatives de certains corps policiers, comme celui de la Ville de Québec qui rencontre les élèves des écoles primaires et secondaires notamment pour les entretenir de ce sujet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
Courriel : line.beauchamp@mels.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082